

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 14 juin 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Céline LAUTOUR	X	X
Pouvoirs : Mme Sylvie LEBLOND a donné pouvoir à M. Pascal LANGLOIS, M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN, Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Michel LEBLANC, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Jean LE BEHOT, M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38		
Nb de délégués titulaires présents : 20		
Nb de délégués suppléants présents : 2		
Nb de pouvoirs : 4		
Nb de votants : 26		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-20 : Contrat de prestation d'entreposage pour la société SPHERE SAS

Pour les besoins de son activité, la société SPHERE SAS souhaite bénéficier d'une zone de stockage sur le pôle de valorisation des déchets du syndicat mixte du Point Fort, à Cavigny, pour entreposer et trier le flux Ecomaison, constitué notamment de mobilier, d'articles de bricolage et de jardin, de jeux et jouets...

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de cette prestation de service :

- de mise à disposition d'un espace de stockage de 820m² (ancien hall de stockage du compost) pour la réception et le tri de flux issus de la filière Ecomaison ;
- d'accès aux installations de pesage, aux vestiaires et aux sanitaires du pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny.

L'occupant paie une redevance calculée sur la base de 1.54 €HT/m² par mois auquel s'ajoute un forfait mensuel de 773 €HT incluant l'accès au pont-basculé, le gardiennage, l'eau et l'électricité, soit une redevance mensuelle totale de 2 035 € HT

La redevance facturée trimestriellement est calculée au prorata temporis à compter de la date de prise d'effet de la convention.

Ce contrat, consenti pour une durée de 1 an, est renouvelable tacitement au maximum 3 fois pour des périodes d'un an. La durée ne pourra pas dépasser 4 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer le contrat de prestation d'entreposage avec SPHERE SAS, et les éventuels avenants afférents.

Le contrat est annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance,
Le 21 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 JUIN 2024**

Mis en ligne le : **28 JUIN 2024**